

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation,</u> 15 mars 2023	<u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.
<u>Date de publication</u> <u>sur le site internet de la</u> <u>ville,</u> 29 mars 2023	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 24 Votants 29	<u>Procurations :</u> M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-014	Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux : Mécénat-convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine et l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de Rives-en-Seine
-------------------	---

Dans le cadre des futurs travaux de restauration de la flèche et du clocher de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux, compte-tenu des coûts estimés et du reste à charge communal en dépit des subventions éventuellement mobilisables, la collectivité doit mobiliser tous les financements possibles. Elle doit, en particulier, saisir l'opportunité d'une opération de mécénat populaire ou d'entreprises.

Pour ce faire, la commune doit passer une convention de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine. En ce sens, par délibération adoptée le 24 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une telle convention.

Toutefois, cette convention n'a pas été signée dans la mesure où, d'une part, le chiffrage des travaux de la première phase n'était pas stabilisé et où, d'autre part, une association de « sauvegarde et de valorisation du patrimoine de Rives-en-Seine » a été créée.

Cette association présidée par Monsieur MORVAN se propose d'accompagner la commune dans la campagne de mécénat. La Fondation du Patrimoine rappelle qu'il est opportun et utile de coopérer en la matière avec une association. Dès lors, la convention initialement envisagée seulement avec la Fondation du Patrimoine doit s'élargir à l'association.

Cette convention d'une durée de trois ans pourrait être prolongée en cas de besoin. Elle précise notamment l'affectation des dons, les modalités comptables, les relations aux donateurs, la communication. Des frais de gestion s'élevant à 6 % du montant des dons perçus seront perçus par la Fondation du patrimoine.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention tripartite de collecte de dons.
- De l'autoriser à la signer ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet